

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 72.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal: 29 En exercice: 28

23 Pour: 23 Contre: 0 Qui ont pris part à la délibération :

Date de la convocation : 5 juillet 2018

L'an deux mille dix huit et le douze juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents: MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. RICAUD. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs: M. MUSARD à M. ANDRE. M. VICENS à M. DUBLIN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme ALEXANDRE à Mme VERNIER.

Absents excusés: MM. MUSARD. VICENS. THOMAS. POUVILLON. Mmes ALEXANDRE. ESTAUN. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES A LA CUISINE CENTRALE DE LA COMMUNE : AVENANT AU **MARCHE**

Exposé:

Par délibération n°130.2016 en date du 24 novembre 2016, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le marché 2016.10 relatif à la fourniture et livraison des denrées alimentaires à la cuisine centrale de la commune.

Ce marché est composé de 23 lots dont 4 ont été attribués à l'entreprise BRAKE pour une durée de 3 ans ferme à compter du 1er janvier 2017 :

Lot n°5: viandes cuites sous vide,

Lot n°7: viandes surgelées, Lot n°8: poissons surgelés,

Lot n°13 : entrées et desserts pâtissiers surgelés.

Le 30 avril 2018, les sociétés BRAKE France Service et DAVIGEL ont fusionné pour devenir SYSCO France SAS.

Il convient donc d'établir un avenant de transfert pour les lots n°5, 7, 8 et 13 du marché 2016.10 afin d'acter le changement du nom du titulaire du marché.

Décision:

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant de transfert des lots n°5, 7, 8 et 13 du marché n°2016.10 avec l'entreprise SYSCO France SAS.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Le Maire, Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture 031-213100225-20180712-12072018_72-DE Reçu le 13/07/2018 Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar d ÄNDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL LE,OU=DIRECTION GENERALE,O U=0002 21310022500019,OU=M AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB AN,C=FR
13/07/2018mune d'Aucamville – 31140

